



Nombre de conseillers 43
En exercice 43
Présents 37
Pouvoirs 06
Excusés 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2020**

N° 2020-12-02 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 04 décembre 2020.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	LE ROUX Pierre-Olivier	SEGABIOT Brigitte
MONIER Annick	DI IORIO Rina	LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni	MARKARIAN Olivier	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	KOUCEM Yacine	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	CHASSAIN Clément	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	BERNARD Anne	BACH Raphaël
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	TRILLAUD Laurent
CARCRESS Corinne	DELERUELLE Quentin	HODE Laurence
ATTARD Gérard	HAMZA Ali	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

AIDOUDI Salem	à MANTEL Serge
MOULINAT-KERGOAT Hélène	à ATTARD Gérard
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
GUIMARAES Odette	à MARTIN Pierre-Yves
ADLANI Myriam	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
JOLY Nathalie	à BITATSI-TRACHET Françoise

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. Jean-Pierre BARATTA a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur MANTEL, rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires pour 2021, ci annexé et adressé aux élus ;

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente du 08 décembre 2020 ;

Considérant le débat intervenu concernant le budget principal de la Ville de Livry-Gargan et ses budgets annexes pour l'exercice 2021 ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1 : **Prend acte** des orientations budgétaires 2021 présentées et du débat intervenu.

Annexe 1 : Rapport d'orientations budgétaires 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance le 17 décembre 2020.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

Affichage le 22/12/2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20201217-2020-12-02-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.